



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Inspection générale de la sécurité sociale

Cellule d'expertise médicale

Rapport d'activité 2023

Objectif de ce rapport :

Ce rapport d'activité a pour objectif de présenter les actions et travaux menés par la Cellule d'expertise médicale (CEM) au cours de l'année 2023. Il est accessible sur le site internet de la CEM (www.cem.gouvernement.lu). Une synthèse de ce document fait partie du rapport d'activité de l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS). Pour toute information complémentaire, vous pouvez joindre le secrétariat de la CEM (cem@igss.etat.lu).

Rédaction : Dr Isabelle ROLLAND, Mme Sandrine COLLING, Mr Anton DI LORENZO, Dr Angelina GANIEVA, Mme Anabela MARTINS, Mme Pascale OSTER, Mr Michael SEMEDO.

Les missions de la Cellule d'expertise médicale :

Art.65bis. (1) *Il est créé sous l'autorité des ministres ayant dans leurs attributions la Santé et la Sécurité sociale une Cellule d'expertise médicale qui a pour missions :*

- 1) *De proposer, en s'orientant suivant des référentiels acquis par la science, le libellé et les coefficients des actes, d'en produire une définition complète et d'en préciser les indications et les conditions d'application ;*
- 2) *De s'enquérir de l'évaluation scientifique des dispositifs médicaux et de procéder à l'émission de recommandations pour leur bon usage permettant de déterminer le bien-fondé de la prise en charge par l'assurance maladie ;*
- 3) *De collaborer à l'élaboration des standards de bonne pratique médicale prévue au paragraphe 2, alinéa 2 et à leur promotion auprès des professionnels de la santé ;*
- 4) *D'analyser des avis concernant le résultat attendu d'un acte ou d'une source, en fonction de son intérêt diagnostique ou thérapeutique, de son impact sur la santé de la population et de son impact financier ;*
- 5) *D'assurer le secrétariat et l'appui technique du Conseil scientifique.*

La Cellule d'expertise médicale, qui est rattachée administrativement à l'Inspection générale de la sécurité sociale, est composée de façon pluridisciplinaire par des agents détachés par le Contrôle médical de la sécurité sociale, la Direction de la santé ou affectés par l'Inspection générale de la sécurité sociale.

La Cellule peut conclure des accords de partenariat avec des services spécialisés nationaux ou internationaux en vue de la réalisation de ses missions.

La Cellule peut s'adjoindre des experts. Elle doit fournir des expertises à la demande des ministres ayant dans leurs attributions la Sécurité sociale ou la Santé ou la Caisse nationale de santé. Ces expertises ne peuvent porter sur l'évaluation de l'état de santé, de diagnostics ou traitements de patients individuels.

Contenu

Liste des abréviations utilisées dans ce document	4
Executive summary	5
I. Cellule d'expertise médicale : qui sommes-nous ?	6
Missions et vision.....	6
Composition de l'équipe.....	6
Organisation et processus clés.....	7
Partenaires et réseau	7
II. Soutien pour le développement des nomenclatures des actes et services des prestataires de soins de santé	8
III. Avis et expertises scientifiques - orientation évaluation des actions de santé	9
IV. Analyse des données de santé et de sécurité sociale	9
V. Collaborations méthodologiques à l'élaboration et à l'établissement de bonnes pratiques médicales	9
Secrétariat du Conseil scientifique du domaine de la santé	9
a. Support méthodologique à l'écriture des recommandations de bonne pratique	10
b. Support à la réalisation de vidéos d'animation à destination du grand-public	11
VI. Les activités en lien avec la volonté d'amélioration continue de la CEM	11
Visibilité et transparence	11
Formation continue des collaborateurs.....	11

Liste des abréviations utilisées dans ce document

AMMD	Association des Médecins et Médecins-Dentistes
ATIH	Agence technique pour l'information sur l'hospitalisation
CEM	Cellule d'expertise médicale
CMSS	Contrôle médical de la sécurité sociale
CN	Commission de nomenclature
CNS	Caisse nationale de santé
CS	Conseil scientifique du domaine de la Santé
EUnetHTA	European network for Health Technology Assessment
G-I-N	Guidelines International Network
GT	Groupe de travail
HAS	Haute Autorité de Santé
HTA	Health Technology Assessment
HTAi	Health Technology Assessment international
IGSS	Inspection générale de la sécurité sociale
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité
INAP	Institut national de l'administration publique
IQWIG	Institut für Qualität und Wirtschaftlichkeit im Gesundheitswesen
KCE	Centre fédéral d'Expertise des Soins de Santé
LIH	Luxembourg Institute of Health
LNS	Laboratoire national de santé
MiSa	Ministère de la Santé
NICE	National Institute for Health and Care Excellence
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ZIN	Zorginstituut Nederland

Executive summary

The law reform of the healthcare system of December 17, 2010 instituted the *Cellule d'expertise médicale* (CEM). It is an intragovernmental institution, administratively attached to the *Inspection générale de la sécurité sociale* (IGSS) and is composed of a multidisciplinary team with five team members from different backgrounds. The staff originates from the *Contrôle médical de la sécurité sociale* (CMSS), the *Direction de la Santé* or is assigned by the IGSS.

As defined in art.65bis (1) of the Social Security Code, the key missions of the CEM are to propose “coefficients” and descriptions for medical procedures and consultations on demand from the *Commission de nomenclature* (CN), to elaborate and promote medical guidelines, and to analyse scientific reports about medical procedures. The Ministry of Social Security, the Ministry of Health, as well as the *Caisse nationale de santé* (CNS), may request the CEM’s scientific advice. To fulfill its missions, the CEM uses different strategies and methods such as the consultation and analysis of scientific literature and reports published by international HTA agencies, study of best practices and comparison of existing practices from different countries. Analysis of available data and collaboration with external experts are also used.

During 2023, the CEM did not receive any request from the Nomenclature Commission.

The CEM also provides the secretary as well as technical and logistical support for the *Conseil scientifique du domaine de la santé* (CS). Three members of the CEM, experts in methodology, assist the various work groups in compiling bibliographies and drafting the guidelines.

The CEM is also deeply involved in the communication of the Conseil scientifique. You can find and view the activities of the CS on www.conseil-scientifique.public.lu

The CEM is a member of the Guidelines International Network (G-I-N) and participates in working groups and relevant international conferences in line with its missions.

I. Cellule d'expertise médicale : qui sommes-nous ?

Missions et vision

Nos missions recouvrent deux thématiques principales du domaine des soins de santé :

- Le soutien méthodologique et scientifique au développement des nomenclatures des actes et services des prestataires de soins de santé ;
- La collaboration à l'élaboration, à l'établissement et à la promotion de guides de bonnes pratiques médicales basées sur des évidences scientifiques.

La CEM est en charge des secrétariats du Conseil scientifique dans le domaine de la santé, et de ses groupes de travail.

La CEM peut être saisie de toutes affaires en rapport avec ses missions à la demande des ministres ayant dans leurs attributions la Sécurité sociale ou la Santé, la Caisse nationale de santé ou la Commission de nomenclature.

Notre vision est de contribuer, par l'apport d'une expertise scientifique dans différents domaines de la santé publique et de la prise en charge médicale, à l'évolution de l'offre de soins au Luxembourg en promouvant l'excellence basée sur les preuves.

Composition de l'équipe

Une équipe pluridisciplinaire de 6 collaborateurs (5 postes à temps plein et 1 poste à mi-temps) composée d'universitaires et d'administratifs issus de différentes filières contribue à la diversité des travaux. Elle est actuellement composée par :

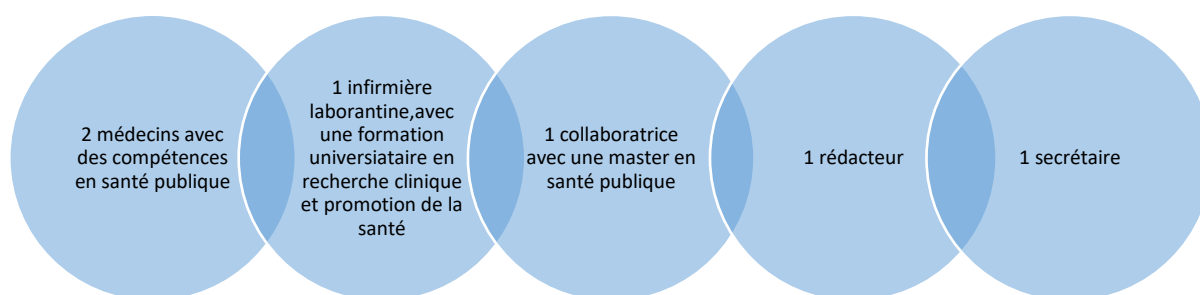


Figure 1. Equipe pluridisciplinaire de la CEM

La direction administrative de la CEM est du ressort de l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS). D'autre part, selon la volonté du législateur, les collaborateurs de la CEM sont détachés de deux administrations du Ministère de la Sécurité sociale (Contrôle médical de la sécurité sociale (CMSS) et IGSS) et de la Direction de la santé sous l'autorité du Ministère de la Santé.

Organisation et processus clés

La CEM a identifié plusieurs processus clés en rapport avec ses missions. Elle les a décrits et documentés dans un manuel afin d'assurer une systématique dans son travail, maîtriser la qualité des travaux réalisés et assurer l'amélioration continue de ses procédures. Cette réflexion a donné lieu à une cartographie des processus présentée ci-dessous :

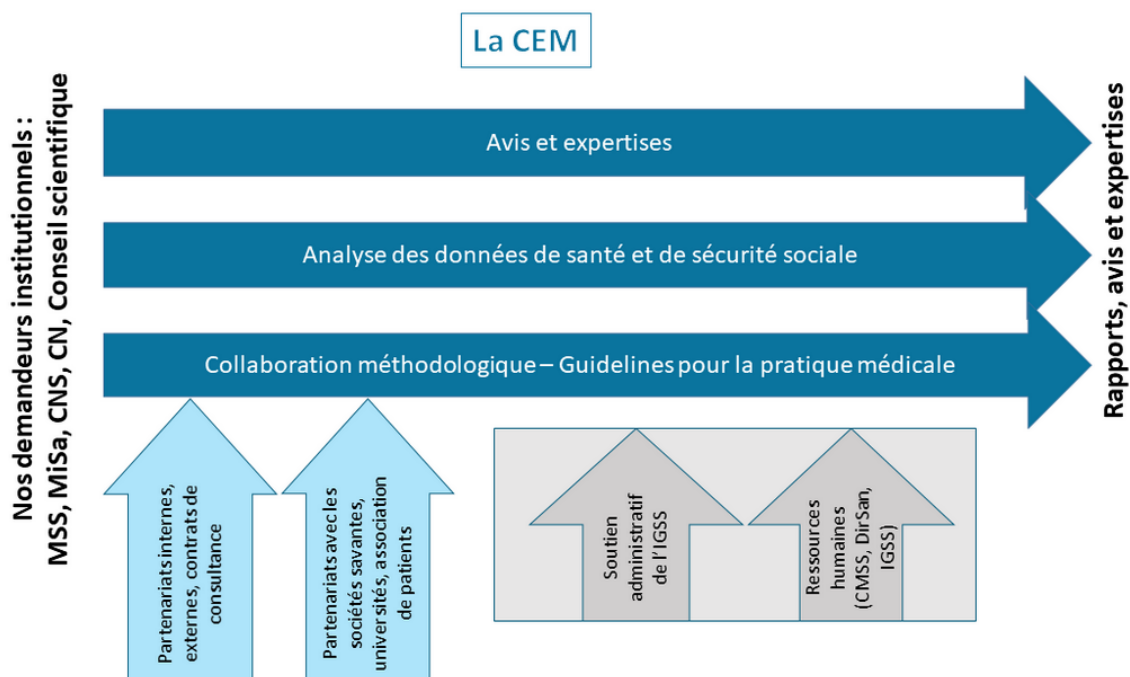


Figure 2. Organisation et processus clés de la CEM

Légende : MSS : Ministère de la Sécurité sociale, MiSa : Ministère de la Santé, CNS : Caisse nationale de santé, CN : Commission de nomenclature, CS : Conseil Scientifique, DirSan : Direction de la santé, IGSS : Inspection générale de la sécurité sociale.

Partenaires et réseau

Nos partenaires privilégiés sont les Ministères de la Sécurité sociale et de la Santé et leurs administrations respectives à travers divers groupes de travail, la Commission de nomenclature (CN), la Caisse nationale de santé (CNS) et le Conseil scientifique du domaine de la santé (CS).

Pour répondre à ses missions, la CEM est membre actif de réseaux professionnels dans le domaine, de l'épidémiologie (ADELF), de la santé publique (SFP) et des guidelines (GIN, www.g-i-n.net). Ces réseaux facilitent l'accès à l'information et aux méthodologies scientifiques. Au cours du temps, la CEM a développé des contacts avec les administrations et instances des pays limitrophes ayant dans leurs missions l'assurance maladie. La CEM travaille aussi avec les professionnels de la santé du Grand-duché de Luxembourg (hôpitaux, médecins et autres professionnels de santé) et garde des contacts avec le monde universitaire des pays frontaliers.

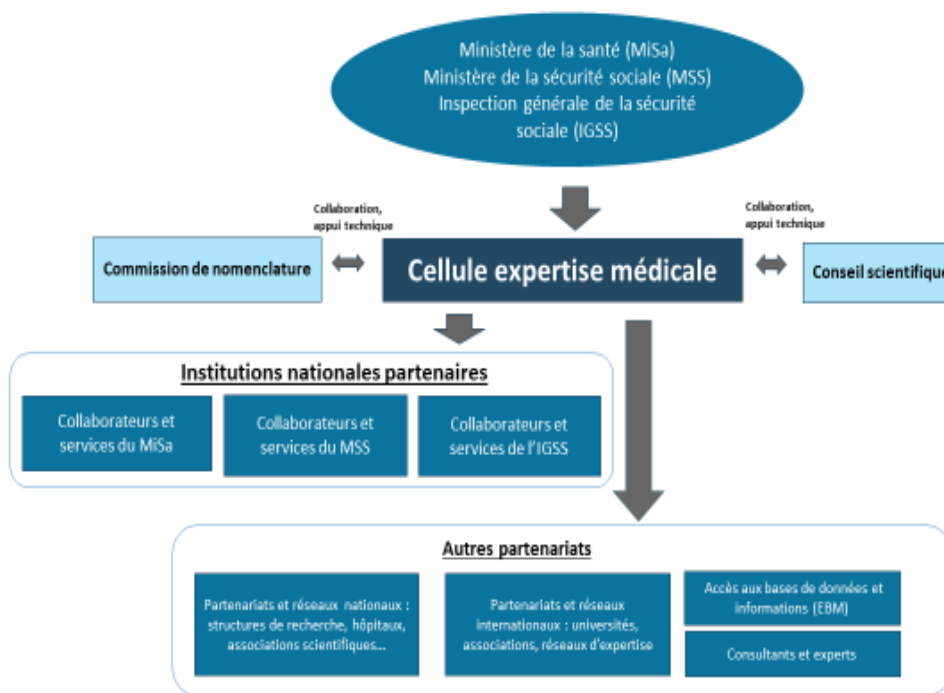


Figure 3. Partenaires et réseau de la CEM



Figure 4. Cartographies des Organismes internationaux de référence

II. Soutien pour le développement des nomenclatures des actes et services des prestataires de soins de santé

La CEM est le partenaire scientifique de la Commission de nomenclature. Elle peut être saisie dans de nombreux domaines comme celui de la modification d'articles du Règlement grand-ducal du 21 décembre 1998 (RGD) arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins et médecins dentistes pris en charge par l'assurance maladie, l'introduction et la modification d'actes repris dans l'annexe de ce RGD ou encore toutes autres modifications de nomenclatures tarifaires du domaine de la santé. Elle doit proposer dans ses

avis, un libellé pour l'acte à introduire ou modifier qui précise l'action entreprise, la localisation et la voie d'abord, un « coefficient » (grandeur définie à l'article 65 alinéa 2 du code de la sécurité sociale), des informations concernant les lieux de réalisation et les spécificités liées à la prestation de l'acte. Ces éléments sont définis à l'article 4 du règlement grand-ducal du 30 juillet 2011 relatif au fonctionnement de la Commission de nomenclature des actes et services pris en charge par l'assurance maladie.

Depuis 2014, le Luxembourg a entrepris la mise à jour de la nomenclature tarifaire des actes et services des médecins et médecins dentistes, la CEM doit participer à cette mise à jour en partenariat avec la caisse nationale de Santé.

Remarque : en 2023, la CEM n'a reçu aucune demande d'avis de la part de la Commission de nomenclature.

III. Avis et expertises scientifiques - orientation évaluation des actions de santé

Étant donné leur expertise en santé publique et leur connaissance du système de santé et de sécurité sociale du pays, les collaborateurs de la CEM ont participé à plusieurs groupes de travail (GT) ou commissions, institués sous l'égide des Ministères de la Santé et de la Sécurité sociale ou des assurances sociales.

Dans le cadre de la « Gesondheetdesch (www.gesondheetdesch.lu) » créée en 2020, la CEM a été sollicitée par l'IGSS pour aider à l'interprétation médicale des statistiques de dépenses de soins de santé en lien avec la pratique ambulatoire dans le secteur hospitalier. Elle a participé à la rédaction de cahiers statistiques de l'IGSS en relation avec cette thématique.

IV. Analyse des données de santé et de sécurité sociale

Connaître ce que l'on dépense et comprendre pourquoi est un des moyens d'appréhender les problèmes de santé d'une population. C'est donc un des domaines de recherche de la CEM qui doit pouvoir argumenter le bien fondé de ses avis lors des saisines de la Commission de nomenclature, être capable d'interpréter des données pour valider des études économiques et éventuellement mettre en évidence des problèmes de santé publique ou de pratiques médicales qui pourraient bénéficier d'une mise au point par le Conseil scientifique du domaine de la santé.

En 2023, la CEM a régulièrement collaboré avec le service Etudes et Analyses (E&A) de l'IGSS, offrant son expertise médicale à la production de différents travaux d'analyses statistiques demandés par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Elle aide aussi à l'interprétation médicale de données statistiques pour répondre à des questions parlementaires ou sollicite le service E&A pour avoir des données épidémiologiques luxembourgeoises.

V. Collaborations méthodologiques à l'élaboration et à l'établissement de bonnes pratiques médicales

Secrétariat du Conseil scientifique du domaine de la santé

La CEM assure le secrétariat du Conseil scientifique du domaine de la santé (CS). Cet appui est non seulement administratif mais aussi logistique et technique que ce soit pour les membres nommés du CS ou pour les différents membres des groupes de travail.

En 2023, les membres du Conseil scientifique se sont réunis cinq fois en séances plénières, une entrevue avec les Ministres de la Santé et de la Sécurité sociale a eu lieu et sept groupes de travail étaient actifs. Dans le cadre du projet de communication du Conseil scientifique, les vidéos mentionnées ci-dessous ont été mises en ligne en 2023.

La CEM est responsable de tout le processus de production de ces animations. Pour respecter le contexte multilingue du Luxembourg, les vidéos destinées aux patients sont réalisées et sous-titrées dans les 3 langues principales du pays : le luxembourgeois, le français et l'allemand.

a. Support méthodologique à l'écriture des recommandations de bonne pratique

La CEM met à disposition du Conseil scientifique ses compétences pour la rédaction et la diffusion des guides de bonnes pratiques de plusieurs groupes de travail.

Cette année, le Conseil scientifique a publié 21 nouveaux textes concernant les sujets suivants :

Les troubles du spectre autistique

- Trouble du spectre de l'autisme - Dépistage et signes précoces pour les professionnels de première ligne – version longue (2023)
- Trouble du spectre de l'autisme - Parcours : dépistage et repérage (2023)
- Le trouble du spectre de l'autisme - version pour les patients (2023)

Le cannabis médicinal

- Intérêt thérapeutique du cannabis et des cannabinoïdes d'origine végétale ou synthétique – version longue (2023)
- Intérêt thérapeutique du cannabis et des cannabinoïdes d'origine végétale ou synthétique - version courte (2023)

La prise en charge des Infarctus du myocarde avec modification du segment ST

- Prise en charge des STEMI (2023)

La prise en charge d'une douleur thoracique

- Conduite à tenir devant une douleur thoracique aiguë au service d'urgence (2023)

La vitamine D

- Vitamine D : Recommandation de bonne pratique pour le dosage et la supplémentation (2023)

Le diagnostic biologique d'une allergie

- Le diagnostic biologique d'allergologie (2023)

Le dépistage des fragilités de la personne âgée reçue aux urgences

- Dépistage des fragilités des personnes âgées de plus de 75 ans consultant dans un service d'urgence (2023)

La bonne pratique en imagerie médicale

- Imagerie médicale : Radioprotection des patients (2023)
- Publications du GT Oncologie / validation de référentiels de l'INC
- Référentiel national en oncologie pulmonaire (2023)
- Référentiel national du cancer colorectal (2023)

La prévention en médecine générale

- La prévention et le dépistage chez les adolescents et les adultes - version pour les patients (2023)

La prescription de la contraception

- Choix d'un contraceptif hormonal combiné (CHC) oral – version longue (2023)
- Choix d'un contraceptif hormonal combiné (CHC) oral - version courte (2023)
- Choix de la contraception - version pour les patients (2023)
- Wahl des Verhütungsmittels – Patienteninformation (2023)

La prise en charge du surpoids et de l'obésité

- Prise en charge médico-chirurgicale d'une obésité de l'adulte – version longue (2023)
- Prise en charge médico-chirurgicale d'une obésité de l'adulte - arbre décisionnel (2023)
- Prise en charge médico-chirurgicale d'une obésité de l'adulte - version pour les patients

b. Support à la réalisation de vidéos d'animation à destination du grand-public

La CEM a également collaboré avec la Société de communication COMED pour produire des animations destinées au grand public, sous-titrées dans les trois langues du pays.

- Les violences gynécologiques et obstétriques expliquées aux patients
- Gynäkologische Gewalt und Gewalt bei der Geburtshilfe: Patienteninformation
- Les céphalées non traumatiques expliquées aux patients
- Nicht traumatische Kopfschmerzen : Patienteninformation

Toutes ces publications sont accessibles et visibles sur le site internet du Conseil scientifique. (<https://conseil-scientifique.public.lu/fr.html>)

VI. Les activités en lien avec la volonté d'amélioration continue de la CEM

Visibilité et transparence

- La CEM, attachée aux principes de la gestion par la qualité met régulièrement à jour ses procédures ainsi que son site Internet (www.cem.gouvernement.lu)

- Elle apporte également son soutien au CS pour la mise à jour de son manuel de procédures.

Formation continue des collaborateurs

Les collaborateurs de la CEM participent aux formations proposées à l'ensemble du personnel de l'IGSS.

- Un cours de premiers secours organisé par l'IGSS pour l'ensemble de ses collaborateurs.
- Une formation sur l'archivage et l'utilisation du tableau de tri de l'IGSS.

De plus, dans le cadre de la formation continue, ils ont activement pris part à divers événements, formations et programmes de développement professionnel, tels que :

- Le 34e Congrès de l'Information Médicale "Journées EMOIS" à Nancy.
- La Journée Nationale des Maladies Rares (CHL).
- La journée "Plan National Antibiotiques" (PNA).
- Les activités de l'Association Luxembourgeoise pour la Formation Médicale Continue (ALFORMEC).
- La « HealthCare Week »
- La Conférence du GIN en ligne à Glasgow.